

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 15 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme GUÉRIN Béatrice, Maire.

Étaient présents : M. LOUVEL Michel, Mme PERRET Virginie, M. DESAUNAY Pascal, Mme LEVERRIER Sylvie, Mme CERNÉ Arlette, M. QUILLET Louis, M. GENISSEL Alain, M. DESVAGES Pascal, M. MAHÉ Louis-Michel, Mme BIZET Stéphanie, Mme PIEDNOIR Carine, Mme GUÉRIN Virginie, Mme LEPELTIER Kathy

Était absent : M. GUITTON Frédéric avait donné procuration à Mme GUÉRIN Béatrice

Secrétaire : M. DESAUNAY Pascal

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2026,
3. Rénovation d'une classe de l'école-Choix des entreprises,
4. Rénovation de l'appartement situé au-dessus de la boulangerie-Choix des entreprises,
5. Demande d'aide sociale,
6. Désignation d'un référent communal-ENEDIS,
7. Autorisation de signature lors de la passation d'acte de vente sous forme administrative,
8. Location du garage sis 8, rue de la Poste,
9. Questions diverses.

Madame le Maire ouvre la séance.

1-Désignation du secrétaire de séance

Les membres du Conseil Municipal choisissent Monsieur DESAUNAY Pascal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2-Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2026-N°2026-051

Madame le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 19 mai 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 19 mai 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des Conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 mai 2026.

3-Rénovation d'une classe de l'école primaire-Choix des entreprises -N°2026-052

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de rénovation sont à prévoir dans la classe de CM2 de l'école.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées. Il convient de retenir les offres les plus avantageuses économiquement.

Après avoir pris connaissance des différents devis reçus, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir les offres suivantes :
 - ✓ Menuiserie et isolation : Menuiserie GUERIN (St Bômer-Les-Forges) : 6 466.59€ HT soit 6 822.25€ TTC
 - ✓ Peinture : Colin Peinture (Briouze) : 1 752.57€ HT soit 1 927.83€ TTC
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.
- autorise Madame le Maire ou ses adjoints, à signer toutes les pièces relatives à la réalisation des travaux (paiement, avenant, décision de poursuivre les travaux) et à leur financement.

4-Rénovation de l'appartement situé au-dessus de la boulangerie-Choix des entreprises-N°2026-053

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'appartement situé au-dessus de la boulangerie est libre. Elle précise également que quelques travaux de rénovation sont à prévoir.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées. Il convient de retenir les offres les plus avantageuses économiquement.

Après avoir pris connaissance des différents devis reçus, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir les offres suivantes :
 - Electricité-Plomberie : AFAD Elec (Chanu) : 7 114.76€ HT soit 7 826.24€ TTC
 - Peinture : SARL FORGET Martial (Champsecret) : 10 040.63€ soit 11 556.05€ TTC
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.
- autorise Mme le Maire ou ses adjoints, à signer toutes les pièces relatives à la réalisation des travaux (paiement, avenant, décision de poursuivre les travaux) et à leur financement.

5-Demande d'aide sociale

Un dossier de demande d'aide sociale au nom d'une habitante de la commune a été déposé en mairie (aide pour les frais d'hébergement en EHPAD). Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce dossier.

6-Désignation d'un référent communal ENEDIS-N°2026-054

Madame le Maire explique qu'ENEDIS souhaite renforcer la coordination avec les communes afin d'assurer une gestion plus efficace des situations de crise sur le réseau électrique.

Dans ce cadre, ENEDIS propose de désigner, au sein de la commune, un référent « crise » qui sera l'interlocuteur privilégié d'ENEDIS en cas d'évènement majeur affectant la distribution d'électricité.

Ce référent aura notamment pour rôle de faciliter la transmission d'informations entre la commune et ENEDIS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

- ✎ M. LOUVEL Michel, premier adjoint, en tant que référent ENEDIS de la commune de Saint-Bômer-Les-Forges.

7-Autorisation de signature lors de la passation d'acte de vente sous forme administrative-N°2026-055

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1311-13 disposant que les maires, [...] sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par ces collectivités et établissements publics. Lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification des actes mentionnée au premier alinéa, la collectivité territoriale ou l'établissement public parti à l'acte est représenté, lors de la signature de l'acte, par un adjoint ou un vice-président dans l'ordre de leur nomination.

De ce fait, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur LOUVEL Michel, en sa qualité de premier adjoint, à représenter et à signer au nom et pour le compte de la Commune de Saint-Bômer-les-Forges, lors de la passation d'acte de vente sous forme administrative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à authentifier les actes administratifs relatifs aux droits réels immobiliers (promesses de vente y compris) et à transmettre les informations nécessaires aux services concernés.
- AUTORISE, Monsieur LOUVEL Michel, premier adjoint, ou un autre adjoint en cas d'empêchement de celui-ci, à signer les actes de vente sous forme administrative au nom et pour le compte de la commune de Saint-Bômer-Les-Forges.
- CHARGE Madame le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de ce dossier

8-Location du garage sis 8 rue de la Poste-N°2026-056

Mme le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 20 mai 2025 (reçue en Préfecture le 22 mai 2025) concernant la location d'un garage situé 8 rue de la Poste en notre commune pour la période du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2026. L'occupant actuel ne souhaite pas renouveler le bail.

Compte-tenu de la demande présentée par _____ pour louer le garage à compter du 1^{er} juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de louer à _____ un garage situé 8 rue de la Poste, point de départ : 16 juin 2026, **loyer mensuel 30 euros.**
- Le loyer sera perçu tous les mois à terme échu par Monsieur le Receveur, Trésor Public de Flers.
- Le présent bail est consenti jusqu'au 31 mai 2027 (inclus). La demande de location devra être renouvelée tous les ans.
- Le bail sera rédigé par les soins de la mairie.
- Mme le Maire ou ses adjoints sont autorisés à signer toutes les pièces de ce dossier et notamment le bail.

9-Questions diverses

Le Conseil Municipal :

- Prend connaissance des devis de la Société PROLUDIC concernant l'installation d'une station ludo-sportive,
- Programme 3 journées citoyennes pour le nettoyage du cimetière (le 11 juillet, le 5 septembre et le 17 octobre),
- note que la distribution du bulletin municipal aura lieu le samedi 25 juillet 2026,
- Fixe la prochaine réunion de Conseil Municipal au mardi 7 juillet prochain.

FEUILLET DE CLOTURE

Séance du 15 juin 2026

- 2026-051-Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2026
- 2026-052-Rénovation d'une classe de l'école primaire-Choix des entreprises
- 2026-053- Rénovation de l'appartement situé au-dessus de la boulangerie-Choix des entreprises
- 2026-054- Désignation d'un référent communal Enedis
- 2026-055- Autorisation de signature lors de la passation d'acte de vente sous forme administrative
- 2026-056-Location du garage sis 8 rue de la Poste

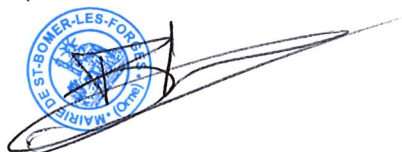
Etaient présents : M. LOUVEL Michel, Mme PERRET Virginie, M. DESAUNAY Pascal, Mme LEVERRIER Sylvie, Mme CERNÉ Arlette, M. QUILLET Louis, M. GENISSEL Alain, M. DESVAGES Pascal, M. MAHÉ Louis-Michel, Mme BIZET Stéphanie, Mme PIEDNOIR Carine, Mme GUÉRIN Virginie, Mme LEPELTIER Kathy

Était absent : M. GUITTON Frédéric avait donné procuration à Mme GUÉRIN Béatrice

Fin de la séance :22h15

Fait et délibéré le 15 juin 2026 et ont signé le maire et le secrétaire de séance.

Le Maire,



Le secrétaire de séance,

M. DESAUNAY Pascal

